

Conseil Municipal **Séance du 12 juin 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le douze juin à vingt heures, le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Philippe SOINARD, Maire.

Présents : SOINARD Philippe, SALLEY Philippe, FEUARDANT LEFÈVRE Myriam, LE CALVEZ Anne, COCU Daniel, DELAUNEY Dorothee, GUERIN Amandine, LEFÈVRE Yolaine, LOUBAYÈRE Michael, LEFÈVRE Véronique, LEBLOND Mélanie, EUDES Sylvie,

Absente excusée : VAULTIER Lucie

Absents : PRODEO Fabien, DARROUX Théodore,

Mme Véronique LEFÈVRE désignée conformément à l'article L 21121-15 du code Général des Collectivités Territoriales, remplit les fonctions de secrétaire de séance.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 MAI 2024

En l'absence de remarque, le compte rendu a été approuvé.

AGENDA DU MAIRE

- Le 16 mai, M. le Maire a participé à la conférence des Maires à Valognes, l'ordre du jour portait notamment sur le projet de Charte de Gouvernance issu des Commissions de Territoire et la présentation des modalités de répartition des surfaces urbanisables dans le cadre de la mise en œuvre de la loi sur le ZAN ainsi que de la question de la garantie rurale s'y rapportant.

- Le 17 mai, M. le Maire et M. le 1er adjoint ont assisté au bornage dans le cadre de l'échange de terrain entre la commune et M. Paul Cardet.

- Le 21 mai, M. le Maire a participé à une réunion de chantier concernant les travaux sur la RD 650 et notamment la préparation en vue de la fermeture complète de l'axe.

- Le 22 mai, M. le Maire a participé à la Commission de Territoire des Services Communs (C.T.S.C). L'ordre du jour portait sur le projet de grille tarifaire pour les cours de l'école de musique, le projet de grille tarifaire pour la location de matériel de l'école de musique, la proposition de convention avec l'ASES50 concernant la surveillance des plages cet été, une présentation de la future extension du Pôle de Santé et une proposition de Cahier des Charges pour l'accompagnement d'une étude "jeunesse" sur le territoire.

- Le 28 mai, M. le Maire a participé à la commission prospective GEMAPI et a notamment assisté à une présentation sur les conséquences du réchauffement climatique en Normandie dans le Cotentin, par M. DELAHAYE professeur universitaire à Caen.

- Le 31 mai, M. le Maire a assisté à l'Assemblée Générale de l'U.S.P.S.G. Tout le bureau a démissionné, le nouveau président est M. Brian BOURDET, le Vice-Président est M. Richard LEBREDONCHEL. Les finances du club sont en baisse. M. le Maire a rappelé que plusieurs fois au cours de la saison, il a signalé au Président que le vestiaire et les abords étaient sales et

a précisé que si la situation perdure, l'employé communal procédera au nettoyage et la subvention sera revue à la baisse.

- Le 3 juin, M. le Maire a participé à une réunion avec Mme le Maire de Surtainville et MM. les Maires du R.P.I. L'objet de cette rencontre était de préparer la convention concernant le Centre de Loisirs.

- Le 4 juin, M. le Maire a participé à Surtainville au tirage au sort du jury d'assises. 33 jurés ont été tirés au sort, aucun de Saint Germain Le Gaillard.

- Le 7 juin, sur invitation de M. Macron, Président de la République, M. le Maire a participé à la cérémonie organisée à la Cité de la Mer, à l'occasion du 80ème anniversaire du Débarquement.

- Le 10 juin, M. le Maire a assisté à une présentation du procédé utilisé lors des travaux sur la Route Départementale 650, afin de retenir sur place la chaussée existante et réduire ainsi l'apport de matériaux de carrière.

- Le 10 juin, M. le Maire a participé à une réunion de chantier concernant les travaux de la RD 650. La route va être bloquée plus longtemps que prévu, la réouverture est prévue au mieux pour le jeudi 13, mais plus vraisemblablement le vendredi 14.

COMPTE-RENDUS DE REUNIONS

- Le 4 mai, M. le Maire et M. Philippe SALLEY ont participé au Pôle de proximité des Pieux à une nouvelle présentation du Plan Local d'Urbanisme Infracommunautaire. (Voir ordre du jour).

- Le 4 mai le C.C.C.A.S s'est réuni afin de préparer le repas des aînés le 19 octobre prochain. Le thème sera le 80ème anniversaire du Débarquement. Le menu et les musiciens ont été choisis Mme FEUARDANT-LEFEVRE 2ème adjointe se charge de contacter le traiteur et les musiciens (la brigantine).

- le 16 mai, la commission de contrôle des listes électorales s'est réunie. Mme Dorothée DELAUNEY précise qu'il y avait 555 électeurs mais que deux décès sont survenus entre la réunion et les élections. Depuis la précédente réunion il y eu 8 inscriptions volontaires, deux inscriptions en raison de la majorité et six radiations (quatre décès et deux déménagements) et aucune radiation par la commune. Il n'y aura pas de réunion avant les élections législatives anticipées.

Ordre du jour :

DECISIONS MODIFICATIVES (DE2024061201)

Il est proposé de modifier les crédits votés sur le budget 2024, notamment pour exécuter l'admission en non-valeur, le remboursement de l'acompte versé pour la location de la salle par Mme Prunille LEMONNIER, la cession au profit de M et Mme BIHEL, l'équilibrage des chapitres 040 et 042 et correction d'une erreur lors de l'enregistrement du budget.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité pour faire les décisions modificatives comme suit et donne tous pouvoirs pour l'exécution des présentes délibérations à M. le Maire :

Admission en non-valeur

Compte 6817 (DF) – 500,00 €

Compte 7817 (RF) + 124,00 €

Compte 6541 (DF) + 624,00 €

Crédit non prévu article 673 (DF titre annulé remboursement réservation salle de Mme Prunyle LEMONNIER)

Compte 65888 (DF) – 80,00 €

Compte 673 (DF) + 80,00 €

Cession à M. Mme BIHEL

Compte 023 (DF) – 6.000,00 €

Compte 65888 (DF) + 6.000,00 €

Compte 021 (RI) – 6.000,00 €

Compte 024 (RI) + 6.000,00 €

Équilibrage des chapitres 040 et 042

Compte 021 (RI) - 855,84 €

Compte 28041581/040 (RI) + 801,84 €

Compte 28033/040 (RI) + 54,00 €

Compte 023 (DF) – 855,84 €

Compte 6811/042 (DF) +54,00 €

Compte 65888 (DF) + 801,84 €

Erreur lors de l'enregistrement du budget

Compte 28041581/040 (RI) –7.634,00 €

Compte 28046/040 (RI) +7.634,00 €

ADMISSION EN NON VALEURS (DE2024061202)

M. THOMAS FRANCOIS était locataire au camping de St Germain. Il est en impayé, pour un montant de 296,92 €.

M. Louis ROUXEL était locataire au camping de St Germain. Il est décédé en laissant des impayés, pour un montant de 323,02 €.

Sur proposition de la trésorerie de VALOGNES par courrier explicatif reçu le 29 avril 2024, Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité DECIDE de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes, DIT que le montant total de ces titres de recettes s'élève à 619,94 euros et donne tous pouvoirs pour l'exécution de la présente délibération à M. le Maire.

SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE DE LA MANCHE (SDEM)
(DE2024061203)

M. le Maire rappelle à l'assemblée que la loi n° 2010-1488 du 7 décembre 2010 portant sur l'organisation du marché de l'électricité, dite loi NOME et la loi n° 2014-344 du 17 mars 2014, relative à la consommation, ont mis fin aux tarifs réglementés d'électricité à compter du 1er janvier 2016 pour les bâtiments dont la puissance électrique souscrite dépasse 36 kVA (anciens tarifs jaunes et verts).

M. le Maire précise que la suppression des tarifs réglementés de vente implique une obligation de mise en concurrence pour les acheteurs soumis au code de la commande publique.

M. le Maire informe l'assemblée que le Syndicat Départemental d'Energies de la Manche (SDEM50) a décidé de créer un groupement de commandes départemental pour la fourniture d'électricité pour toute puissance électrique : bâtiments et installations d'éclairage public (\leq 36 kVA) et les bâtiments dont la puissance électrique souscrite dépasse 36 kVA (ex-tarifs jaunes et verts).

M. le Maire ajoute que ce groupement de commandes vise à tirer parti de la mutualisation des besoins sur le territoire manchois pour pouvoir bénéficier des meilleures opportunités de prix tout en assurant une qualité optimale des services associés.

M. le Maire précise que la Commission d'Appel d'Offres sera celle du coordonnateur (Département de la Manche) et que le début de fourniture est fixé au 1er janvier 2026 ;

M. le Maire indique que dans le cas où la collectivité est en cours d'exécution d'un contrat de fourniture d'électricité hors groupement et souhaite adhérer au groupement de commandes afin de bénéficier des prix obtenus grâce à cet achat mutualisé, elle doit adhérer dès maintenant au groupement de commandes. Dans ce cas, les sites à fournir en électricité seront rattachés au périmètre des marchés subséquents conclus par le SDEM50 à l'échéance des contrats initiaux conclus hors groupement.

M. le Maire ajoute que la collectivité peut choisir, avec surcoût, la fourniture d'électricité par garantie d'origine renouvelable à hauteur de 50 ou 100 % du volume à fournir ;

M. le Maire ajoute que le SDEM50, en tant que coordonnateur, est indemnisé par les membres du groupement des charges correspondant à ses fonctions en vertu du barème suivant : Adhérent au SDEM50 = 6€/Point de livraison/an (Avec minimum de 50€/an), Non adhérent au SDEM50 = 10€/Point de livraison/an (Avec minimum de 50€/an) ;

M. le Maire à la fin de son exposé, sollicite les conseillers municipaux sur ce dossier.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L1414-3-II;

Vu le code de la commande publique ;

Vu la convention constitutive du groupement de commandes ci-jointe en annexe ;

Entendu l'exposé de M. le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

Autorise l'adhésion de la commune de SAINT-GERMAIN-LE-GAILLARD (Manche) au groupement de commandes coordonné par le SDEM50, pour l'achat d'électricité ;

Accepte les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'électricité, convention de groupement permanente qui débute à sa signature et est conclue jusqu'à complète exécution des accords-cadres et des marchés subséquents ;

Autorise M. le Maire ou son représentant à signer la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'électricité ;

Autorise le représentant du coordonnateur à signer les accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour l'achat d'électricité et pour le compte de la commune de SAINT-GERMAIN-LE-GAILLARD (Manche) ; et ce, sans distinction de procédures ou de montants.

Stipule que la Commission d'Appel d'Offres (CAO) sera celle du coordonnateur : le SDEM50 ;

Donne mandat au coordonnateur du « groupement de commandes relatif à l'achat d'électricité sur le département de la Manche » pour collecter auprès du gestionnaire du réseau de distribution publique d'électricité (ENEDIS), les informations techniques détaillées relatives aux points de livraison des contrats intégrés au groupement d'achat d'électricité.

Précise que les dépenses inhérentes à l'achat d'électricité et à la participation octroyée au SDEM50 pour réaliser ses missions de coordonnateur seront inscrites aux budgets correspondants.

PLAN LOCAL D'URBANISME INFRACOMMUNAUTAIRE (P.L.U.I) :

M. le Maire présente au conseil un power-point sur l'intégration de la stratégie ZAN dans le Projet d'aménagement et de Développement Durable (P.A.D.D), qui a été présenté lors de la réunion du Comité de Suivi du 04 juin 2024, au cours de laquelle a également été présentée la répartition de l'enveloppe foncière en extension.

Le Chargé de projet planification, attend des retours sur cette répartition, que ce soit pour une validation de cette enveloppe, une insatisfaction motivée ou une solidarité d'une partie de l'enveloppe allouée. Il compte sur notre réactivité pour lui donner un retour rapide, lui permettant de réaliser le règlement graphique de nos communes.

Le conseil est d'accord sur la répartition de l'enveloppe foncière en extension et souhaite conserver la totalité de l'enveloppe proposée et, par conséquent, de ne pas être solidaire.

DOSSIERS AIDES SOCIALES :

Aucune aide demandée

SUBVENTIONS (DE2024061204)

M. LOUVEL, président de Saint Germain Le Gaillard Animations sollicite la commune afin d'obtenir une subvention exceptionnelle de 500,00 € pour la fête de la musique Intercommunale. Il précise que chaque association demandera la même subvention à sa commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'accorder cette subvention et donne tous pouvoirs à M. Le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

QUESTIONS & INFORMATIONS DIVERSES

Préparation des élections législatives :

1er tour :

Président : Philippe SALLEY

Président suppléant : Daniel COCU

Assesseurs titulaires : Sylvie EUDES, Amandine GUERIN, Mélanie LEBLOND

Assesseurs suppléants : Véronique LEFEVRE, Michaël LOUBAYERE, Yolaine LEFEVRE

Secrétaire : Myriam FEUARDANT-LEFEVRE

Tenue du bureau de vote :

08h/10h30 : Philippe SALLEY, Myriam FEUARDANT-LEFEVRE, Daniel COCU

10h30/13h : Sylvie EUDES, Véronique LEFEVRE, Lucie VAULTIER

13h/15h30 : Amandine GUERIN, Mélanie LEBLOND, Daniel COCU

15h30/18h : Dorothée DELAUNEY, Yolaine LEFEVRE, Michaël LOUBAYERE

2nd tour :

Président : Philippe SOINARD,

Président suppléant : Philippe SALLEY

Assesseurs titulaires : Sylvie EUDES, Amandine GUERIN, Véronique LEFEVRE,

Assesseurs suppléants : Yolaine LEFEVRE, Michaël LOUBAYERE, Daniel COCU

Secrétaire : Myriam FEUARDANT-LEFEVRE

Tenue du bureau de vote :

08h/10h30 : Philippe SOINARD, Myriam FEUARDANT-LEFEVRE, Daniel COCU

10h30/13h : Philippe SALLEY, Véronique LEFEVRE, Lucie VAULTIER

13h/15h30 : Sylvie EUDES, Dorothée DELAUNEY, Amandine GUERIN

15h30/18h : Philippe SOINARD, Yolaine LEFEVRE, Michaël LOUBAYERE

Restauration scolaire :

M. le Maire précise que conformément aux délibérations, et suite à l'indexation prévue les nouveaux tarifs applicables à la restauration scolaire à compter du 1er septembre 2024, seront :

Repas régulier : 4,06 €

Panier repas : 1,78 €

Repas majoré : 4,39 €

Le quotient familial maximum pour bénéficier d'un tarif dégressif est de 738.

SACEM :

Désormais les campings comme celui de Saint germain Le Gaillard qui louent des mobile-homes équipés de télévisions sont tenus de faire une déclaration SACEM et de souscrire un contrat SACEM, pour un montant de 220,41 € HT, pour 10 emplacements. Il y a 35 emplacements sur le camping, mais nous ne possédons que 7 mobiles-homes avec télévisions, donc la commune devrait payer 220,41 € HT.

Suite à la réunion publique, à l'article dans le journal, et au courrier envoyé par M. le Maire au Président du Conseil Départemental, le Chef de service de la Direction des infrastructures et de l'entretien Routier du département a contacté M. le Maire pour l'informer qu'il travaillait sur de nouvelles propositions dont la sortie de Fritot sur le rond point. Cette solution nécessite d'agrandir le giratoire. Les services du Département présenteront les nouvelles propositions le 18 juillet 2024.

Camping :

Compte tenu d'une dette d'environ 3.000,00 €, M. le Maire va transmettre un courrier à un campeur l'informant qu'il a jusqu'au 7 juillet pour régler sa dette et que passé ce délai, une procédure d'expulsion sera engagée auprès d'un Commissaire de Justice.

Le camping : le service de gestion comptable précise que s'agissant d'une activité industrielle et commerciale, la commune est tenue de déposer une déclaration d'impôt sur les sociétés. Pour ce faire, l'activité doit être suivie selon la comptabilité M4, ce qui impose la création d'un budget annexe.

DECI :

MM. Denis LEFEVRE et Tony GENEVIEVE sont d'accord pour signer la convention qui leur a été présentée. Une fois que cela sera fait, M. SALLEY 1er adjoint procédera aux demandes de devis.

Point sur travaux :

Hameau Es Vrats : M. SALLEY va contacter le service voirie du service commun afin qu'une seconde buse soit posée rapidement

Chemin de Martainville : Philippe SALLEY va demander aux propriétaires de canaliser les eaux pluviales dans le fossé

Hameau Desplains chemin de la rue des Champs : Philippe SALLEY va demander aux propriétaires d'élaguer

Le Chemin des marais, du Hameau des Landes au Hameau es Vrats, n'est pas praticable l'hiver

M. Tony GENEVIEVE demande des caniveaux à l'entrée de chez lui sur la route, à voir





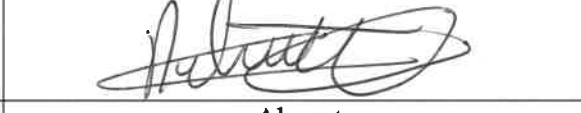
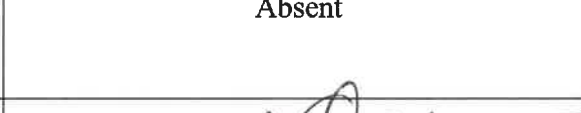


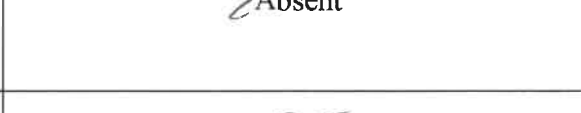

Ces deux derniers points seront vus en commission voirie le 13 juin 2024 à 17h30

- Prochaine date de conseil : Lundi 15 juillet

FIN DE SÉANCE

Philippe SOINARD



Philippe SALLEY	
Myriam FEUARDANT-LEFEVRE	
Anne LE CALVEZ	
Daniel COCU	
Dorothee DELAUNEY	
Fabien PRODEO	Absent
Amandine GUÉRIN	
Yolaine LEFÈVRE	
Théodore DARROUX	Absent
Michael LOUBAYÈRE	
Lucie VAULTIER	Excusée
Véronique LEFÈVRE	
Mélanie LEBLOND	
Sylvie EUDES	